

Luxembourg, le 10 janvier 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

« La sécheresse prononcée de l'été passé a favorisé un affaiblissement de certains arbres dans nos forêts, en particulier les jeunes plantations et les conifères. A noter que les populations des scolytes ont pu se développer considérablement dans les forêts du Luxembourg et des pays voisins.

Par conséquent, avec l'arrivée du printemps et de températures plus élevées, qui permettront aux scolytes de se répandre à pas rapides, cet insecte ravageur risque d'infliger des dégâts importants. A en croire des citoyens concernés, il serait indispensable de réagir au plus vite à cette menace.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

- Madame le Ministre est-elle d'avis qu'il faut réagir d'urgence à cette situation ?*
- Selon Madame le Ministre, quelles mesures immédiates faut-il prendre afin de minimiser les dégâts causés par les scolytes ?*
- Madame le Ministre entend-elle débloquer les moyens financiers nécessaires pour soutenir notamment les propriétaires de forêts privés ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Madame le Ministre juge-t-elle utile l'introduction d'une dérogation temporaire aux quotas maxima d'abattage d'arbres afin de mieux lutter contre le fléau des scolytes ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député